

**Intitulé : fonctionnaire adjoint chargé de la recherche et du développement (enquêtes) (P-2) -
Programme de Jeunes Experts Associés**

Date limite de dépôt des candidatures:

Unité administrative : Division des enquêtes – Bureau du Procureur

Lieu d'affectation : La Haye – Pays Bas

Durée de l'engagement : Selon les termes de l'accord conclu dans le cadre du Programme d'auxiliaires professionnels

Contexte institutionnel

La Division des enquêtes contribue à la bonne administration de la justice en apportant au Bureau du Procureur un appui dans la conduite d'enquêtes rapides et impartiales et en assurant comme il se doit l'identification, le recueil, l'évaluation, l'analyse et la corroboration des éléments de preuve dans le respect de normes élevées en matière d'enquête. En outre, la Division veille, par des analyses de risques, une planification et un appui opérationnel appropriés, à ce que la stratégie en matière d'enquête ne compromette pas la sécurité et le bien-être des victimes, des témoins, du personnel du Bureau du Procureur, ni ceux de toute autre personne susceptible de courir un risque en raison de ses contacts avec le Bureau du Procureur. Elle veille également à ce que les opérations soient menées dans la confidentialité, en toute sécurité et de manière efficace.

Les équipes d'enquête sont composées d'enquêteurs et d'analystes de la Division des enquêtes et font partie des équipes intégrées du Bureau du Procureur. Elles s'acquittent notamment des tâches suivantes :

- Élaborer et mettre à jour les plans d'enquête et d'analyse ;
- Exécuter les plans d'enquête et d'analyse en toute impartialité et sécurité, de manière efficace et économique ;
- Élaborer et mettre en œuvre des procédures claires permettant d'assurer que les enquêtes et les analyses soient menées en toute objectivité ; et
- Contribuer aux activités menées par l'équipe intégrée dans le domaine des poursuites.

Fonctions et responsabilités

Sous la supervision générale du Directeur de la Division des enquêtes, et la supervision directe du coordonnateur des enquêtes, le titulaire du poste s'acquitte des tâches suivantes :

- Apporter un soutien aux projets visant à définir et à mettre en œuvre des normes opérationnelles en matière d'enquête, à progresser en matière de nouveaux outils, techniques, opportunités et méthodologies d'enquête, et faire des recommandations au coordonnateur des enquêtes pour assurer l'harmonisation et l'efficacité du travail, des pratiques et des procédures entre toutes les équipes d'enquête;
- Mener des recherches et participer à l'analyse de sujets en lien avec des enquêtes pénales internationales, en couvrant toute une série de sources pertinentes internes et externes (jurisprudence, publications universitaires ou documents opérationnels) ;

- Analyser, résumer, catégoriser et coder les décisions judiciaires pertinentes et d'autres supports de recherche relatifs à des questions intéressant les enquêtes ; alimenter la base de données Casemap, consultable par l'ensemble du Bureau du Procureur, s'agissant de questions en rapport avec les enquêtes ;
- Apporter un soutien à la Division en matière de développement de normes d'enquête à partager avec d'autres organes d'enquête et les premiers intervenants ;
- Apporter un soutien aux projets que doivent mener les différentes équipes d'enquête pour tirer les enseignements sur des questions tant spécifiques que générales en lien avec les enquêtes ;
- Préparer des résumés analytiques, des projets de documents et de tableaux ; prendre des notes lors de discussions orales et présenter des conclusions pertinentes ;
- Apporter un soutien dans le cadre du développement et de la mise en œuvre d'initiatives de formation destinées aux équipes d'enquête

Qualifications essentielles

Formation :

Un diplôme universitaire obtenu au terme d'au moins quatre années d'études, de préférence en droit (avec une spécialisation en droit pénal, procédure pénale, droit international pénal et/ou droit international humanitaire) est requis. Un diplôme universitaire obtenu au terme d'au moins quatre ans d'études en criminologie, sociologie ou dans tout autre domaine pertinent est également accepté. Un diplôme universitaire obtenu au terme de trois ans d'études et deux ans supplémentaires d'expérience qualifiante peuvent en tenir lieu.

Expérience :

Au moins deux ans (quatre ans pour les titulaires d'un diplôme universitaire obtenu au terme de trois ans d'études) d'expérience professionnelle dans le domaine des enquêtes et des poursuites pénales, des enquêtes sur des violations graves des droits de l'homme ou de l'analyse liée à des enquêtes. Une expérience professionnelle au sein d'organisations non gouvernementales, d'organisations intergouvernementales ou de commissions d'enquête internationales constituerait un atout. Une expérience dans le domaine d'affaires complexes et de grande envergure constituerait également un atout.

Connaissances, capacités et aptitudes :

- Connaissance des exigences du droit international pénal concernant les éléments des crimes et les modes de responsabilité ;
- Excellentes aptitudes en matière de recherche, d'analyse et d'évaluation : aptitude à mener des analyses et des recherches en toute indépendance, capacité de cerner et de résoudre des problèmes, d'émettre des jugements, de tirer des conclusions et de formuler des recommandations ;
- Excellentes aptitudes en matière de planification et d'organisation ; aptitude à établir des priorités et à se concerter avec autrui ;
- Excellentes aptitudes en matière de communication, bonnes capacités de présenter des exposés, excellentes compétences rédactionnelles et capacité d'élaborer et de présenter des rapports clairs, concis et cohérents ;

- Souplesse et capacité de s'adapter à un environnement en constante mutation ; capacité d'instaurer et d'entretenir des partenariats fructueux avec les partenaires et les parties prenantes concernés du Bureau du Procureur et d'autres sections/unités de la Cour ;
- Connaissances et expérience en matière de saisie des informations dans des bases de données et de récupération de telles informations ;
- La connaissance et l'expérience des logiciels iBase, Casemap, TRIM et Ringtail seraient considérées comme un atout majeur ;
- Capacité de travailler sous pression ;
- Capacité de respecter des normes strictes en matière de confidentialité ;
- Capacité de travailler de façon efficace et sans discrimination dans un environnement multiculturel et multidisciplinaire, dans le respect de la diversité ;
- Haut niveau d'intégrité professionnelle et personnelle.

Connaissances linguistiques :

La maîtrise de l'une des langues de travail de la Cour (anglais ou français) est requise. Une connaissance pratique de l'autre constitue un atout majeur. La connaissance d'une autre langue officielle de la Cour (arabe, chinois, espagnol ou russe) constituerait un atout.

Compétences de base requises à la CPI

- Attachement à la mission et aux valeurs de la Cour
- Professionnalisme
- Esprit d'équipe
- Apprentissage et perfectionnement
- S'adapte à des circonstances changeantes
- Interaction
- Réalisation des objectifs